



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3396

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société Bluestar silicones international pour le programme de Recherche et développement (R&D) Bionicom - Convention-cadre pour le soutien aux projets du pôle AXELERA et convention de subvention**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012

Délibération n° 2012-3396

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société Bluestar silicones international pour le programme de Recherche et développement (R&D) Bionicomp - Convention-cadre pour le soutien aux projets du pôle AXELERA et convention de subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La chimie et l'environnement représentent, aujourd'hui, le deuxième secteur industriel de la région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires et le troisième employeur industriel régional avec environ 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, ce secteur économique a été reconnu par la labellisation, le 12 juillet 2005, d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale nommé AXELERA.

AXELERA s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur, devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe et une référence internationale de l'innovation dans ce domaine. Les membres fondateurs sont RHODIA, ARKÉMA, IFP Energies nouvelles, GDF-SUEZ et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

AXELERA représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur des écotechnologies mise en œuvre par la Communauté urbaine de Lyon.

Les projets de Recherche et développement (R&D) labellisés par le pôle font l'objet, 2 fois par an, d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre pluriannuelle avec l'État dans laquelle chaque partenaire financeur définit son niveau d'intervention.

Par délibération du 11 mai 2009 et en application de l'avenant au contrat de performance délibéré le 12 décembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des 5 pôles de compétitivité qu'elle soutient. Le Conseil de communauté a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité AXELERA et a délibéré, le 9 janvier 2012, la nouvelle répartition du montant disponible de cette autorisation de programme (1 216 864 €).

Un nouveau projet de R&D, Bionicomp, labellisé par AXELERA et TECHTERA dans le cadre du 14° appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), a été retenu officiellement par l'Etat. La Communauté urbaine est sollicitée pour lui apporter son soutien.

Le projet Bionicomp

L'adhésion entre les fibres et la matrice reste un défi majeur pour l'utilisation des renforts d'origine végétale dans les composites polymères. La réduction de masse induite par une utilisation plus large des composites à base de fibres naturelles est un enjeu économique et environnemental pour tous les modes de transports. La réduction du poids des composites à fibres de verre dans les avions, les trains et les véhicules représente un gain de compétitivité important sur les marchés mondiaux des constructeurs français.

Le projet Bionicomp vise à améliorer les performances globales des composites à renforts bio-sourcés pour concurrencer et remplacer les composites à fibres de verre avec un poids significativement inférieur. Les matériaux composites thermodurcissables présentent des avantages déterminants pour la conception d'éléments de structure dans le domaine des transports. Ils conduisent, en effet, à alléger les véhicules, à augmenter la charge utile et l'autonomie, la robustesse et la durabilité, optimiser le design, gagner en confort et en sécurité pour les passagers. En remplaçant la fibre de verre, matériau principalement utilisé jusqu'alors, par des fibres naturelles de lin produites en France, l'allègement sera encore plus significatif, de même que l'impact en économie de carburant et en émission de gaz à effet de serre.

Le projet regroupe 4 industriels rhônalpins : Ionisos (Ain), Chomarat (Ardèche), Hexcel (Ain), Bluestar silicones international (Rhône) et 2 partenaires académiques.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

L'objectif de ce projet est de développer des connaissances dans le domaine des agro-composites et des interfaces fibre/polymères de la chimie sous rayonnement ionisant. Ainsi seront mis au point des démonstrateurs tels que des intérieurs d'avions/de véhicules, des équipements de sport tels que le ski, des textiles de protection pour le bâtiment. Ces connaissances seront reconnues par des publications et brevets.

Le projet présente une plus-value environnementale par l'utilisation de fibres d'origine végétale à base de lin produites en France, se substituant à des fibres de verre.

Le projet va permettre à Bluestar silicones de se positionner sur de nouvelles filières ou de conforter son positionnement sur des filières telles que l'aéronautique, les transports, le bâtiment, les sports et loisirs et de générer un chiffre d'affaires estimé à 1 M€ dès la fin du projet et à 11 M€ à l'horizon 2020. Le projet permettra également à l'entreprise d'envisager un plan d'augmentation de sa capacité industrielle et générera, sur le plan global, la création de 29 emplois sur la période 2017-2020.

Le projet, d'une durée de 38 mois, présente un budget s'élevant à 3 204 002,70 €, dont 1 081 268,01 € est financé par le fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités territoriales partenaires selon le tableau suivant :

Enseigne commerciale	Localisation		Assiette de l'aide	Demande de subvention		Fonds unique interministériel (FUI)	Conseil général de l'Ain	Conseil général de l'Ardèche	Communauté urbaine de Lyon	Conseil Régional Rhône-Alpes	Hors Rhône-Alpes (Conseil régional Champagne-Ardenne (CRCA)	Total
	Département	Ville	Montant (en €)	Taux d'aide (%)	Montant (en €)							
IONISOS	01120	Dagneux	289 475,79	45	130 264,11					130 264,11		130 264,11
HEXCEL composites	01121	Montluel	591 580,00	25	147 895,00	67 895,00	800 000					147 895,00
CHOMARAT Textiles industries	07160	Le Cheylard	452 141,54	30	135 642,46	100 000,46		35 642				135 642,46
BLUESTAR Silicones	69486	Lyon Cédex 03	621 215,21	25	155 303,80				155 303,80			155 303,80
ARMINES	75272	Paris Cédex 06	295 678,62	40	118 271,45	118 271,45						118 271,45
fibres Recherche développement (R&D)	10901	Troyes Cédex	130 787,91	45	58 854,56	58 854,56						58 854,56
Université de Reims	51097	Reims Cédex	707 380,02	40	282 952,01	141 476,01					141 476,00	282 952,01
IONISOS	10500	Chaumesnil	115 743,61	45	52 084,62						52 084,62	52 084,62
Totaux			3 204 002,70		1 081 268,01	486 497,48	800 000	35 642	155 303,80	130 264,11	193 560,62	1 081 268,01

Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet BIONICOMP en apportant une subvention de 155 303,80 € au profit de la société Bluestar silicones international, selon les modalités définies dans la convention cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour soutenir le projet de R&D relatif au pôle de compétitivité AXELERA, pour la période 2012-2015 d'un montant de 155 303,80 € au profit de l'entreprise Bluestar silicones international dans le cadre de sa participation au projet Bionicomp.

b) - la convention-cadre 2012 à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires de ce projet portant sur leur engagement sur la période 2012-2015,

c) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Bluestar silicones international définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° OP02O1553 le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° OP02O1553 selon l'échéancier suivant :

- 31 060,80 € en 2013,

- 46 590 € en 2014,

- 46 590 € en 2015,

- 31 063 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.